Au terme de la procédure contradictoire avec le laboratoire commercialisant l'Uvestérol D, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) suspend la commercialisation de ce médicament. Cette mesure est effective immédiatement. La supplémentation en vitamine D chez les jeunes enfants n'est pas remise en cause. Des alternatives thérapeutiques existentÂ : l'ANSM invite les familles à se rapprocher de leur professionnel de santé. Pour rappel, les enfants qui ont reçu de l'Uvestérol D ne courent aucun danger.

Le 21 décembre 2016, un nouveau-né est décédé après la prise d'Uvestérol D. Les investigations mettent en évidence un lien probable entre ce décès et l'administration d'Uvestérol D.

Dans ce contexte, par mesure de précaution, l'ANSM suspend la commercialisation de l'Uvestérol D. En conséquence, tous les lots d'Uvestérol D disponibles sur le marché sont retirés du circuit de distribution.

En ce qui concerne l'Uvestérol VITAMINE A.D.E.C., dont l'usage est réservé à des situations pathologiques particulières pour lesquelles il n'existe pas d'alternatives, l'ANSM décide de réserver son utilisation à l'hôpital. Tous les lots d'Uvestérol VITAMINE A.D.E.C. disponibles en pharmacie d'officine sont retirés.

L'approvisionnement en médicaments contenant de la vitamine D est garanti sur l'ensemble du territoire national.

Un numéro vert a été mis en place pour assurer l'information de l'ensemble des familles (0800 636Â 636).